

## MANDAT DU CLUB

(à présenter si besoin lors de l'émargement)

Le représentant légal du club est le président. En cas d'empêchement il peut donner mandat à <u>un licencié unique de son club</u> pour le représenter.

Tout représentant (président ou mandataire) devra obligatoirement présenter son attestation de licence pour la saison en cours.

Je soussigné(e), M./Mme
Président(e) du club (+ n°affiliation):
Licence FFKDA n°:
Donne mandat à :
Nom : Prénom
Licence FFKDA n°:
Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Karaté et DA qui se déroulera le 06/01/2024 à 14h 30 à la Maison Régionale des Sports à Talence
A le
Signature du donneur de pouvoir